



Délégation de service public

Nouveaux Services à la
Mobilité
avec véhicules
électriques ou hybrides
électriques

- Etendre l'usage des véhicules propres sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Promouvoir l'idée du véhicule en temps partagé auprès des habitants résidents et temporaires
- S'inscrire en cohérence avec la démarche du pôle de compétitivité Mobilité et Transports Avancés

POUR

- Diminuer les effets polluants (air, son, esthétique)
- Améliorer la sécurité des citoyens
- Conforter l'image de la CdA de La Rochelle comme leader dans son approche
environnementale de la mobilité urbaine

- Domaines
 - Transport de marchandises en ville (ELCIDIS)
 - Véhicules en temps partagé (LISELEC)
 - Desserte de P+R Jean Moulin (minibus électriques)

- Pourquoi
 - succès des expérimentations menées depuis plusieurs années
 - limitées par des contraintes de domaines de compétence, de structure, de métiers,.....

- Comment
 - en proposant à un opérateur de bénéficier de l'image rochelaise afin de réaliser une démonstration globale et cohérente de services de mobilité respectueux de l'environnement
 - en exploitant les possibilités techniques et financières des programmes européens (notamment CIVITAS) visant à développer les transports propres dans le cadre d'une politique de développement durable

- Fonctionnement
 - Véhicules électriques et hybrides électriques
 - Intégration dans les schémas de transport
 - Complémentarité spatiale et de service
 - Homogénéité tarifaire
 - Possibilité de localiser les 3 activités sur une même zone
 - Reprise des ressources existantes par l'opérateur (matérielles et humaines)

- Responsabilités et décisions : PARTAGE en fonction des compétences
 - La CdA de La Rochelle fixe les objectifs, aide à la mise en œuvre des dispositifs,
contrôle la réalisation
 - Opérateur : réalise, propose des améliorations, rapporte périodiquement à la CdA de La Rochelle

- Activités : livraison, stockage, transformation
- Domaines : La Rochelle (et + si besoins identifiés dans les autres communes de la CDA)
- Marchandises : tous produits

- Gestion du magasin et des ressources :
 - Humaines et matérielles (véhicules, petites infrastructures, informatique) par opérateur
 - Bâtiment : plateforme (et bureaux) proposée et fournie par la CdA dans un premier temps, évolutions possibles par l'opérateur dans un périmètre défini par la CDA
- Gestion Commerciale faite par l'opérateur, la CdA intervient pour valider les documents et réaliser la promotion institutionnelle
- Gestion des livraisons organisée par opérateur , la CdA (et la Ville) facilite les stationnements et remises aux clients, fait appliquer les réglementations
- Gestion Administrative et finance, activité de l'opérateur, reporting mensuel selon indicateurs fixés par CdA



- couverture : extension possible aux communes ayant une densité et un mix de population permettant une bonne rotation des véhicules et une rentabilité satisfaisante
- Utilisateurs : tous mais le domicile/travail n'est pas prioritaire
- taux de service : objectif 100% disponibilité sur station, à ajuster selon stations (et heures)
- fonctionnement : parcours libre (pas de boucle),
- véhicules : adaptés aux besoins des utilisateurs
- utilisation simple pouvant utiliser les NTIC
- Intégration tarifaire (P+R, abonnés RTCR,...)
- humaines, réinsertion des salariés en contrat temporaire ou proposition d'emploi de salariés permanents des dispositifs existants.

- Conception, localisation des stations et dimensionnement des ressources : en accord avec le service Mobilité et transports et autorités municipales
- Possibilité de se libérer de la contrainte des stations (localisation GPS)

- Gestion commerciale
 - faite par l'opérateur, la CdA de La Rochelle intervient pour valider les documents et réaliser la promotion institutionnelle
 - Intégration tarifaire
- Gestion des ressources
 - Humaines et véhicules assurées par opérateur mais véhicules acquis avec accord la CdA de La Rochelle
 - Petites infrastructures par opérateur
 - Stations, signalétique, matériels sur voiries par la CdA de La Rochelle
- Gestion exploitation
 - faite par opérateur
 - La CdA de La Rochelle et la Ville de La Rochelle facilitent les accès à parking, zones contrôlées,...
 - Mise ne place d'une démarche qualité qui implique des contrôles de la CDA
- Gestion Administrative et finance, activité de l'opérateur, reporting mensuel selon indicateurs fixés par la CdA de La Rochelle



- Desserte : Parking P+R à Centre ville
- Taux de service 100%,
- Fréquence 10mn, horaires 7h30/ 20h30 à ajuster selon contraintes exploitation
- Juillet et Août :
 - Arrêt du service
 - Proposition par l'opérateur pour autre activité
- Qualité de service
 - Signalétique et abribus en charge de la CdA de La Rochelle
 - Information Temps réel pour les passagers
 - Bus aux couleurs de la CdA de La Rochelle , sans publicité possible
 - Enquêtes de satisfaction régulières
- Intégration tarifaire
 - Tarifs et abonnements fixés par la CdA de La Rochelle
 - Pas encaissement à bord, juste vérification des titres de transport
- Respect des normes sécurité et contraintes légales par l'opérateur

- Gestion des ressources
 - humaines par l'opérateur
 - véhicules par opérateur sur contrôle de la CdA de La Rochelle
- Gestion Administrative et finance, activité de l'opérateur, reporting mensuel selon indicateurs fixés par la CdA de La Rochelle

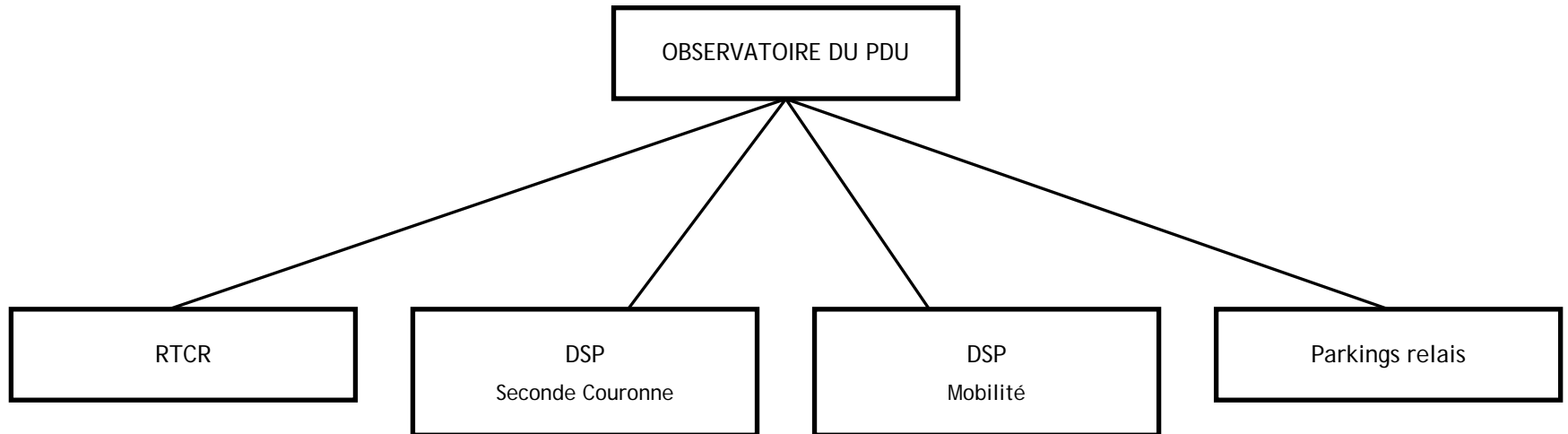
Navettes électriques

Navettes hybrides

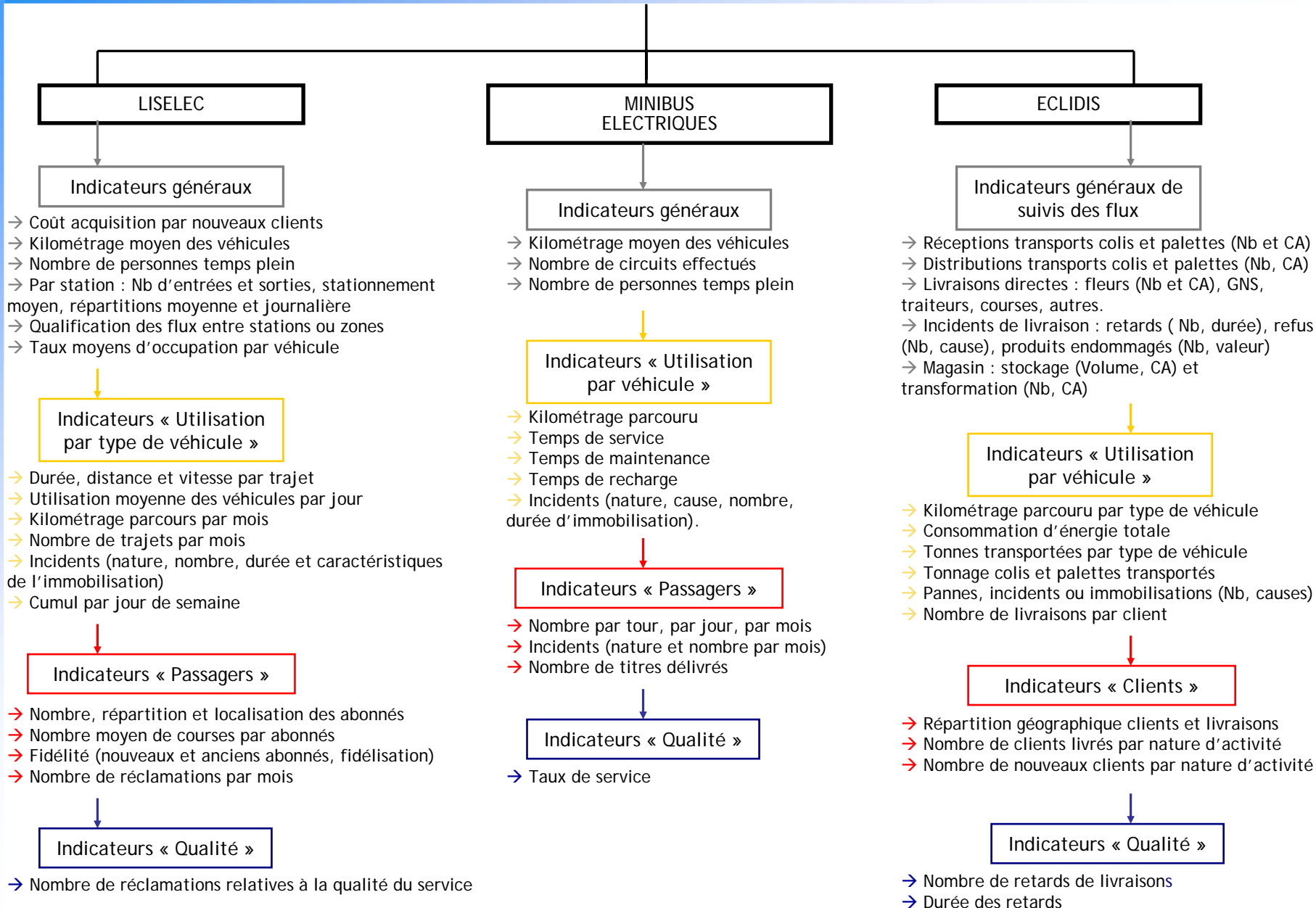




LES INDICATEURS DE L'OBSERVATOIRE DU PDU



LES INDICATEURS DE L'OSERVATOIRE DU PDU



Merci de votre attention !

Jean-Marie Grellier

Directeur du service Mobilité et Transports,
Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Jean-marie.grellier@agglo-larochelle.fr